



Contrat d'apprentissage dans une entreprise publics

Par **MARIE13**, le **06/06/2009** à **15:30**

Bonjour,

J'aimerais avoir des infos sur les conditions, et plus particulièrement les aides financières pour l'employeur pour l'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage dans une entreprise public !!

Je sais qu'il n'a pas le droit à l'embauche mais bénéficie-t-il des exonérations de charges et de la gratuité de la formation comme dans les entreprises privé ??

Les textes que je trouve sont assez flous pour les entreprises publiques !!

merci de m'aider ! c'est très important pour un entretien lundi dans une mairie !! et il faut absolument que j'ai ces infos !